

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

6 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à sept heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Pierre GOURILLON en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, M. Philippe JACQUELIN, Mme Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Pascal PODECHARD, Mmes Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU

Absents excusés :

Mme Aline KUTTER ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
M. Thierry MESNIL ayant donné pouvoir à Mme Alexandra CAGNA
Mme Catherine CHRISTOPHORY-ROUX ayant donné pouvoir à Mme Saadia CHAMALI
M. Christian PISARSKY ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PETIOT
Mme Valéria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
M. Alexandre BEY ayant donné pouvoir à M. Pascal PODECHARD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- . 1. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020

1) Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020

Conformément au Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020 et à l'arrêté n° 657 de Monsieur le Préfet de Côte d'Or en date du 30 juin 2020, le Conseil municipal a été convoqué pour procéder à l'élection, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire précise que l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués et suppléants à élire par le conseil municipal de LADOIX-SERRIGNY est de 8 personnes, 5 délégués et 3 suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral a été constitué de M. Jérôme FOL, Maire, de MM. Gaston RAVAUT et Philippe JACQUELIN, Mmes Virginie DI MEGLIO et Corinne GARREAU.

Mme Isabelle PETIOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée : **CONTINUONS ENSEMBLE**.

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a obtenu 19 voix la liste « Continuons ensemble » composée des élus suivants :

Délégués :

M. Gaston RAVAUT
Mme Aline KUTTER
M. Philippe JACQUELIN
Mme Virginie DI MEGLIO
M. Jacques SERRÉ

Suppléants :

Mme Isabelle PETIOT
M. Jérôme FOL
Mme Valérie PERISSUTTI

Le Maire a proclamé élus délégués et suppléants les candidats ci-dessus qui ont tous déclaré accepter le mandat.

La séance est levée à 8 h.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 10 juillet 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Le Maire,